

# Notice à destination des familles accueillies à compter du 25 mai 2020.

## Principes généraux

Dans le cadre du déconfinement décidé par le Gouvernement, la Ville a travaillé à l'organisation de l'accueil des enfants de familles qui a été mise au point en lien avec l'Inspecteur de l'Education Nationale et les directeurs d'écoles.

L'objectif premier **demeure** la sécurité sanitaire des enfants et des encadrants ce qui impose donc le respect du protocole sanitaire, justifiant une reprise et une ouverture progressive des écoles.

Conformément à la notice du 9 mai dernier, et compte tenu du fait que le Gouvernement n'a pas communiqué sur un nouveau confinement lié à l'évolution de la situation sanitaire, l'ensemble des écoles de la Ville accueillera **au 25 mai** :

- **Les enfants des professions jugées prioritaires les lundi, mardi jeudi et vendredi.**
  - Enfants des personnels indispensables à la gestion de crise : personnels de soin, équipes COVISAN, ASE, police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, justice, ESMS, pénitentiaire, postiers ;
  - Enfants des personnels nécessaires à la réouverture des écoles et des crèches, personnels des transports, personnels enseignants, personnels des services municipaux, personnels assurant la collecte des ordures ménagères ;
  - Les fratries.
  
- En maternelle, **les enfants des classes de Grandes sections,**
- En élémentaire, **les enfants des classes de CP et de CM2,**
- Ainsi que les fratries et les enfants dans le champ du handicap au cas par cas, en fonction du possible respect des gestes barrières.

Pour ces trois derniers groupes, les enfants seront accueillis **par demi-groupe, les lundi et mardi** pour le groupe A et les **jeudi et vendredi** pour le groupe B.

La constitution des groupes relève des Directeurs des écoles.

**Il est précisé que ces enfants seront pris en charge dans la limite des capacités d'accueil dégagées par les établissements, afin de garantir la bonne application du protocole sanitaire pour tous.**

## Horaires de fonctionnement des écoles :

Les horaires d'ouverture de l'école seront spécifiques à chaque école afin d'étaler les accès des enfants et garantir ainsi la distanciation. Dans le but de fluidifier les accueils, les horaires d'entrée et de sortie seront étalés entre 8h15 et 8h45, 11h15 et 11h45, 13h15 et 13h45 puis 16h15 à 16h45. (à déterminer au sein de chaque école).

Ils devraient vous être précisés par les Directeurs d'écoles le plus rapidement possible

Sous l'autorité des Directeurs d'écoles, des temps de récréation seront organisés de façon échelonnée de façon à éviter le brassage des enfants.

### **Accueils pré et post scolaires :**

Les jours d'école, un accueil pré et post scolaire est organisé sur chaque école ouverte à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 19 h. le soir.

L'engagement de la Ville est de garantir le non brassage des enfants durant ces temps.

Les études ne seront pas organisées.

### **Les mercredis, à compter du 27 mai, les 6 structures suivantes seront ouvertes de 8h00 à 18h00 :**

Robert Dubois maternelle et élémentaire, Talma maternelle et élémentaire, Champ Fleuri et Mardelles.

### **Dispositions relatives au déjeuner :**

Pour les enfants restant à l'école durant le temps de la pause méridienne, les parents sont tenus de préparer et de confier à leurs enfants un repas froid en veillant à privilégier des denrées de conservation non fragile et des portions individuelles pour éviter les échanges.

L'étiquetage des denrées et des bouteilles d'eau par les parents est indispensable.

La prise du déjeuner sera organisée de manière à garantir la limitation du brassage des enfants, à l'intérieur (au sein des salles de restauration, à l'exception de l'école maternelle du Chêne : salle d'activités) ou en extérieur, en fonction de la météo.

Les mesures de distanciation seront mises en œuvre durant le temps des repas.

### **Dispositions à respecter pour assurer la sécurité sanitaire :**

Il est demandé aux parents de vérifier la température des enfants le matin au départ du domicile et de ne pas confier à l'école un enfant fébrile.

La Ville a doté chaque école de thermomètre thermique de manière à être opérationnelle durant la journée en cas de manifestation de symptômes fébriles. Les enfants fiévreux ou symptomatiques seront isolés dans un local dédié et il sera demandé aux parents de rapidement venir les chercher.

A l'entrée dans l'école, les parents sont tenus de se présenter à l'accès réservé en fonction de l'organisation prévue par l'école et de l'horaire indiqué qui sera **à respecter scrupuleusement**.

L'attention des parents est appelée sur le respect des traçages au sol aux abords des écoles. L'accès aux écoles sera strictement interdit aux parents.

Les règles de distanciation devront être en permanence respectées à l'extérieur de l'école ainsi qu'à l'intérieur. De la même façon, les circulations à l'intérieur de l'école et l'organisation des cours de récréation seront revues.

Un lavage des mains sera systématiquement réalisé à l'entrée dans l'école avant de rejoindre les salles d'activité ou de classe. Il en sera de même avant et après chaque passage aux toilettes et récréation, et au moment de la prise des repas, ainsi qu'au départ de l'établissement.

**Protection des personnels enseignants, des animateurs et des personnels d'entretien :**

Chaque institution équipera ses personnels de masques, de gel hydro alcoolique et de produits désinfectantes.

La Ville dotera chaque adulte intervenant auprès de vos enfants et le souhaitant, d'une visière.

**Dispositions relatives à l'entretien :**

Nettoyage/désinfection des sanitaires avant et après chaque temps de passage aux toilettes

Nettoyage approfondi et désinfection des salles de classe, de péri et chaque jour après le départ des enfants

Les produits utilisés sont conformes à la norme NF EN 14476.

**Ouverture généralisée des écoles le 2 juin :**

**Sous réserve des évolutions sanitaires, définies par le Gouvernement**, dans le cadre réglementaire et fort des enseignements tirés de la période du 12 mai au 29 mai, une nouvelle organisation pourra être envisagée à compter du 2 juin 2020.

Les conditions précises de celle-ci ainsi que les questions relatives à la restauration scolaire, à compter du 2 juin feront l'objet d'une communication ultérieure.

**Rappel aux parents des mesures collaboratives :**

Prise des températures le matin avant la dépose de votre enfant à l'école ou au périscolaire

Tenues vestimentaires adaptées pour les enfants

Étiquetage des denrées et des équipements individuels de vos enfants pour leur sécurité

Respect des horaires pour garantir la distanciation

Solidarité avec les besoins d'accueil des autres familles

Le Maire,

Bruno GALLIER



L'inspecteur de l'Éducation Nationale,

Daniel Le GAL



